

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 49
Date de la convocation : 27 aout 2021
Date d'affichage des délibérations : 10 septembre 2021

Le jeudi 2 septembre 2021 deux mille vingt et un, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents : (49) Laurence Adrien-Bigeon, Anne-Marie Avy, Philippe Bacle, Gaetan Barreau, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Marie David Juchs, Aglaë De Beauregard, Bernard Delage-Damon, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérviviere, Guillaume Fillaudeau, Brigitte Fonteneau, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Vincent Guillet, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Jean-Luc Jarret, Lydie Jobard, Colette Landreau, Hervé Launeau, Thierry Lebrec, Mathieu Leray, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (6), Claude Brel, Amandine Brun, Sébastien Dessenin, Virginie Neau, Corinne Raballand-TeXier, Lydia Sourisseau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (12)

Absents	Délégation de vote à
Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Dominique Bochereau	Chantal Gourdon
Catherine Brin	Claudine Gossart
Eric Chouteau	Sabrina Guimbretière
Christelle Dupuis	Geneviève Gaillard
Cécile Fleurance	Brigitte Fonteneau
Caroline Fonteneau	Christian Rousselot
Marianne Guinebretière	Stéphane Gandon
Isabelle Maret	Jean Luc Tilleau
Quentin Mayet	Philippe Bacle
Alain Pensivy	Céline Bonnin
Dominique Pohnu	Thierry Lebrec

Secrétaire de séance : Geneviève Gaillard

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE.....	4
1. Point Situation Covid-19 et passe sanitaire.....	4
2. Rentrée scolaire 2021-2022 - Effectifs des écoles publiques et privées.....	7
3. Vérification du quorum	7
4. Désignation du secrétaire de séance	7
5. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2021.....	7
6. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2021.....	7
7. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2021.....	7
DELIBERATIONS	8
DELIB-2021-118 : Actualisation des tarifs de location de salles communales.....	8
DELIB-2021-119 : Adhésion à l'association MFREO "Institut Rural des Mauges" et participation assurance forfaitaire stagiaires	11
DELIB-2021-120 : Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents.....	12
DELIB-2021-121 : Mise à disposition d'équipements informatiques à destination des écoles publiques et privées de Sèvremoine	14
DELIB-2021-122 : Révision des modalités de prise en charge des élèves inscrits au conservatoire et à l'école des arts du Choletais pour l'année scolaire 2020-2021	15
DELIB-2021-123 : Protocole d'accord transactionnel avec M. David.....	16
DELIB-2021-124 : Bail Emphytéotique Administratif avec la SEM Mauges Energie – Extension du CTT Est.....	17
DELIB-2021-125 : Prix de cession des lots – Lotissement « Le Fief Prieur » - St Crespin sur Moine. 18	
DELIB-2021-126 : ZAC des Bottiers – Avenant n°4 au CCCT – St Germain sur Moine.....	20
DELIB-2021-127 : Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'aliénation - Torfou	22
DELIB-2021-128 : Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'aliénation – Le Longeron.....	22
DELIB-2021-129 : Cession d'une voie communale déclassée – St Macaire en Mauges.....	23
DELIB-2021-130 : Dénomination des nouvelles voies – Lotissement «Le Fief Prieur» - St Crespin sur Moine	24
DELIB-2021-131 : Dénomination des nouvelles voies – Lotissement privé du Roi René – St Macaire en Mauges	25
St Macaire en Mauges – Lotissement privé du Domaine des Bruyères – Allée des Mimosas (Partie Nord) à renommer	26
DELIB-2021-132 : Création d'un lieu-dit avec accès depuis la RD 146 – Torfou	28
DELIB-2021-133 : Loyers commerciaux appliqués par Sèvremoine de novembre 2020 à mai 2021 – Covid 19.....	28
INFORMATIONS :	31
1) Décisions du maire	31

2) Déclarations d'intention d'aliéner	39
3) Concessions en cimetière.....	43
QUESTIONS ORALES	43
ACTUALITES PATRIMOINE	45

Didier Huchon, Maire de Sèvremoine, ouvre la séance à 20h13.

PRÉAMBULE

1. Point Situation Covid-19 et passe sanitaire

Intervention de Didier Huchon :

Point sur la situation COVID (au 27/08)

SÈVREMOINE

Détérioration des indicateurs

	Taux d'incidence du jour	Taux d'incidence de la veille	Taux d'incidence J-7	Taux de positivité du jour
Région PDL	120.3	122.5	128.1	2.2
Département 49	123.2	121.1	116.3	2.6
Département 49 + 65 ans	48.5	47.9	54.9	2.5
ALM	165	154	153	3.2
Cholet agglo	192	198	144	3.5
Mauges communauté	94	100	92	2.0
Saumur agglo	89	90	111	2.0

4

Point sur la situation COVID (au 26/08 inclus)

SÈVREMOINE

Avancement de la campagne de vaccination dans le Département de Maine et Loire

Tranche d'âge	Population	1er inj	2e inj	1er inj	2e inj
75 ans et plus	83 583	74 300	68 530	89 %	82 %
60 à 75 ans	141 032	135 625	120 029	96 %	85 %
40 à 60 ans	205 056	192 631	157 389	94 %	77 %
20 à 40 ans	186 437	163 956	122 699	88 %	66 %
0 à 20 ans	203 420	67 378	41 622	33 %	20 %
TOTAL Population	819 528	633 890	510 269	77 %	62 %
Population + de 20 ans	616 108	566 512	468 647	92 %	76 %

Schémas vaccinaux complets	569 050
(2 injections ou 1 si la personne a déjà eu le Covid)	soit 70 % de la population totale

74% de primo-injections pour la catégorie 12-17 ans
85 100 doses administrées dans les Mauges depuis le 18 janvier 2021

5

Les chiffres du début de semaine sont en amélioration par rapport à ces indicateurs qui ne sont plus à la hausse.

Le centre de vaccination du Pin en mauges fonctionne très bien, une expérimentation de vaccination sans rendez-vous a été testée mardi dernier à la demande de l'ARS, l'objectif était d'être facilitateur. Sur un créneau de 2 heures, seulement 70 personnes se sont présentées ce qui est peu. Je ne sais pas si cette expérience sera renouvelée.

Je veux aussi vous parler de la vaccination dans les établissements scolaires accueillant des élèves âgés des 12 à 17 ans. Une organisation est en train de se mettre en place avec l'ARS et les établissements scolaires. Pour certains établissements, ce seront des équipes mobiles, pour les établissements de Sèvremoine, les enfants de 12 ans à 17 ans seraient invités à se rendre sur le temps scolaire au centre de vaccination de Cholet. Je ne connais pas encore les modalités exactes.

Pour les personnes concernées par la 3^{ème} vaccination, celle-ci est ouverte si la 2^{ème} injection date de plus de six mois. Pour ce qui concerne les EHPAD, ce seront là aussi des équipes mobiles qui se déplaceront à partir de septembre, je ne connais pas encore le calendrier précis. Pour les résidents des résidences autonomes, ils seraient invités à se déplacer au centre de vaccination du Pin en Mauges.

Point sur la situation COVID

SÈVREMOINE

Déclinaison du cadre général

→ Le Pass sanitaire, c'est quoi :

Nécessité de présenter :

- sous format numérique ou papier :

soit la présentation du schéma vaccinal complet / QR code

soit la preuve d'un test négatif de moins de 72 h

soit le résultat d'un test RT PCR ou antigénique prouvant du rétablissement de la covid 19 (de plus de 11 jours et moins de 6 mois).

Le contrôle se limite à la vérification du Pass sanitaire (version numérique ou papier), sans vérification de l'identité. L'obligation repose sur les responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des événements.

Le contrôle peut s'effectuer via l'application téléchargeable sur smartphone « TousAntiCovid Vérif ».
Un numéro d'appel : 0800 08 02 27 (numéro gratuit, 7j/7, 9h -20h)

7

Point sur la situation COVID

SÈVREMOINE

Pour les événements

Quel que soit le nb de visiteurs, de pratiquants, de spectateurs ...

pour **tout événement culturel, sportif, ludique ou festif**

=> Pass sanitaire obligatoire

S'applique dans tous les ERP communaux et les ERP privés et sur l'espace public

8

Là où le contrôle d'accès n'est pas possible (type stades, espaces ouverts) le contrôle du Pass sanitaire se localise à proximité de la buvette et des stands de restauration mais la vente à emporter n'est pas concernée. Le pass sanitaire ne s'applique pas pour toutes les réunions d'instances délibérantes (Assemblées Générales, Bureaux municipaux, Conseils municipaux...) mais il reste requis pour les pots de fin de réunion.

Point sur la situation COVID

SÈVREMOINE

Pass Sanitaire

- Le Pass sanitaire est en cours de mise en place dans les établissements publics gérés par Sèvremoine :
 - EHPAD Le Clair Logis
 - Piscine Nagéô
 - Médiathèque et bibliothèques
 - Musée de la Chaussure



9

Pour la Maison du mineur et des énergies, l'obligation de contrôle s'impose à l'association gestionnaire des lieux.

Pour les ERP soumis au pass sanitaire, les textes ne rendent pas obligatoire le port du masque. Cette situation pourrait amener des jeunes de 12-17 ans avec une obligation de port du masque et des adultes sans obligation. On a donc décidé d'imposer le port du masque dans tous les ERP soumis au pass sanitaire gérés directement par la commune. Pour les autres, on le recommande fortement.

Dans ce souci de simplification, on a également imposé le port du masque pour le cinéma de plein air de la semaine dernière.

Point sur la situation COVID

SÈVREMOINE

Informations à destination des associations

- 2 visios organisées à destination des responsables :
 - **Le mercredi 8 septembre à 20h30 pour les associations culturelles et extra-sportives**
 - **Le jeudi 9 septembre à 20h30 pour les associations sportives**

10

Les fédérations sportives cadrent souvent bien les choses, cela n'est pas toujours le cas pour les autres associations.

Intervention de Jérôme Zawadzki :

Quels sont les règles pour les lieux de culte ?

Réponse de Didier Huchon :

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour les lieux de culte mais la distanciation et le port du masque sont la règle.

2. Rentrée scolaire 2021-2022 - Effectifs des écoles publiques et privées

Intervention de Chantal Gourdon :

Rentrée scolaire 2021 -2022 Effectifs des écoles publiques et privées

SÈVREMOINE

	Effectifs 2020	Effectifs 2021
Ecoles Publiques	945	894
Ecoles Privées	2 010	1 947
Nombre total d'enfants	2 955	2 841

Les effectifs 2021-2022 définitifs seront connus mi-septembre, une fois la rentrée scolaire effectuée.

Les données sont ajustées régulièrement en fonction des données transmises par les enseignants.

La rentrée est plus sereine que l'année dernière, les enfants et les équipes se sont malheureusement habitués aux masques et au protocole sanitaire.

La baisse des effectifs est liée à la démographie qui est également en baisse.

Intervention de Didier Huchon :

Je confirme les propos, j'ai fait plusieurs établissements ce matin. Cela n'a plus rien à voir avec l'année dernière. Nous avons pu discuter avec les enfants quand j'ai commencé à parler de Covid, un enfant m'a interrompu pour dire qu'il était là pour apprendre, retrouver les copains et pas pour parler du Covid.

3. Vérification du quorum

- 49 élus présents
- 12 délégations
- 61 votants

4. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, Mme Geneviève Gaillard, membre du groupe minoritaire, est désignée secrétaire de séance, sans opposition.

5. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2021

Intervention de Geneviève Gaillard :

A l'ordre du jour du 27 mai, concernant la thématique Espace public et cadre de vie 3 projets de délibérations ont été inscrits et lors de la séance 4 délibérations ont été soumises au vote comme indiqué sur le PV ; et cette dernière concernait la gare de Torfou. C'est une anomalie que je tenais juste à souligner. Cette délibération étant dans l'intérêt des habitants, on ne fera pas plus de remarques.

Suite à cette remarque, le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2021 est approuvé.

6. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2021

En l'absence de remarques, le procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2021 est approuvé.

7. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2021

En l'absence de remarques, le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 est approuvé.

DELIBERATIONS

DELIB-2021-118 : Actualisation des tarifs de location de salles communales

Rapporteur : M. Richard Cesbron, Délégué à l'Animation Démocratique et aux proximités

En 2017, un travail d'inventaire avait permis de dénombrer 39 salles communales réparties sur les 10 communes déléguées de Sèvremoine. Cet inventaire avait ainsi abouti à proposer une nouvelle tarification pour toutes locations à destination de particuliers et par extrapolation aux entreprises.

L'objectif était double : offrir un même niveau de service à l'ensemble des particuliers utilisateurs et harmoniser les tarifs des locations de salles jusqu'ici disparates.

Afin d'harmoniser ces tarifs, des critères communs d'évaluation en fonction des prestations avaient été retenus, à savoir

- La surface de la salle, son confort, la présence d'une cuisine, l'existence d'un espace extérieur fermé, la vidéo-projection et sonorisation. Ces critères sauf la surface étaient affectés d'indices qui diffèrent selon la salle concernée.

Cela a permis d'établir une règle de calcul simple et révisable.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, le tarif de location de toutes les salles est ainsi calculé selon l'équation suivante : forfait incompressible (75 €, pour tenir compte des frais fixes d'amortissement et d'entretien d'une salle) + 0,25 €/m² X indice de confort X indice cuisine X indice espace extérieur fermé X indice sono X indice X vidéo projecteur.

En outre, la délibération de novembre 2017 avait également établi les principes suivants :

- Pour les particuliers hors commune : le tarif ainsi obtenu est multiplié par le coefficient 1,50 ;
- Pour les entreprises de Sèvremoine : le tarif ainsi obtenu est multiplié par le coefficient 2 ;
- Le tarif est forfaitaire, pour une journée maximum ;
- Pour une location de 2 jours consécutifs le tarif est multiplié par 1.5 ;
- Pour un vin d'honneur seul : le tarif est multiplié par 0.5 ;

Aujourd'hui, il devient nécessaire de proposer un tarif spécifique pour la salle Boris Vian de St Macaire en Mauges (salle cinéma) qui ne fait pas partie de l'inventaire des locations proposées. Cette salle ne sera proposée qu'aux acteurs économiques.

BORIS VIAN SM	Surface	Confort	Cuisine	Sono	Vidéopro	Espace ext fermé	Tarif Entreprises
Salle spectacle + Hall	232	1,75	1,00	2,00	1,00	1,00	556 €
Salle Spectacle + Hall + Salle annexe	281	1,75	1,00	2,00	1,00	1,00	642 €

Il convient également de mettre à jour les tarifs, selon les critères préétablis, de salles suivantes désormais pourvues d'un vidéoprojecteur :

- La salle de l'Espérance à St Germain sur Moine,
- L'espace culturel Maurice Ripoche à Montfaucon-Montigné,
- La salle Jean Monnet du Prieuré, à St Macaire en Mauges.

Aussi, au regard des éléments ci-dessus, les calculs suivants doivent être pris en compte pour fixer les nouveaux tarifs :

Salles	Surface	Confort	Cuisine	Sono	Vidéopro	Espace ext fermé	Total
Espace Culturel MM	364	1,75	2	1,10	1,10	1,10	499 €
Salle l'Espérance SG	204	1,50	1,10	1,00	1,10	1,10	177 €
Salle Jean Monnet SM avec cuisine	255	1,75	1,80	1,10	1,10	1,00	318 €
Salle Jean Monnet SM sans cuisine	255	1,75	1,00	1,10	1,10	1,00	210 €

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, et L2331-20 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2017-194 du 23 novembre 2017 portant sur les tarifs 2018 de locations de salles aux particuliers

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021

CONSIDERANT l'intérêt de proposer la salle Boris Vian à la location pour les acteurs économiques qui en font la demande et de réactualiser les tarifs de salles équipées de vidéoprojecteurs,

Intervention de Pierre Devêche :

Ma question concerne les particuliers. Je voulais savoir si la salle annexe de Boris Vian est toujours libre de tarif ? Elle est souvent utilisée pour un verre de l'amitié après une sépulture.

Réponse de Richard Cesbron :

Les anciennes pratiques ne sont pas modifiées, cela pourra continuer à s'appliquer.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	58	1	2

- **FIXE** les tarifs de locations Salle Boris Vian à St Macaire en Mauges :
 - Salle spectacle + Hall : 556 €
 - Salle Spectacle + Hall + Salle annexe : 642 €
- **PRECISE** que cette salle ne pourra être mise à disposition que des acteurs économiques du territoire.
- **ACTUALISE** les tarifs des locations pour les salles suivantes :
 - Espace culturel à Montfaucon Montigné : 499 €
 - Salle l'Espérance à St Germain sur Moine : 168 €
 - Salle Jean Monnet avec cuisine à St Macaire en Mauges : 318 €
 - Salle Jean Monnet sans cuisine à St Macaire en Mauges : 210 €

- **PRECISE** que ces tarifs seront applicables pour toutes les locations à compter du 1^{er} septembre à compter du caractère exécutoire de la délibération
- **RAPPELE** les tarifs applicables de location des salles communales :
 - **La Renaudière :**
 - Espace Renaudin : 393 €
 - Salle du Sacré Cœur : 97 €
 - Restaurant scolaire : 129 €
 - **Le Longeron :**
 - Salle de Loisirs Boris Vian : 302 €
 - Salle annexe : 91 €
 - Salle Prosper Amiot : 151 €
 - Marzelle : 176 €
 - **Montfaucon – Montigné :**
 - Salle Sainte Catherine : 111 €
 - Salle de la Salette : 121 €
 - Espace culturel : 499 €
 - **Roussay :**
 - Salle des loisirs ou Salle des Fêtes : 326 €
 - Foyer socio culturel ou Salle de la Moine : 112 €
 - **St André de la marche :**
 - Salle des loisirs 1+2 : 188 €
 - Salle 1 : 111 €
 - Salle 2 80M2 + 50M2 : 114 €
 - Maison du temps libre : 126 €
 - **St Crespin sur moine :**
 - Salle municipale A Théâtre avec Scène : 121 €
 - Salle municipale B : 184 €
 - Salle municipale C : 93 €
 - Salle des Arres : 135 €
 - **St Germain sur Moine :**
 - Salle municipale : 111 €
 - Salle l'Espérance : 168 €
 - Nouvelle salle : 384 €
 - **St Macaire en Mauges**
 - Salle Thomas Dupouët : 274 €
 - **Espace du Prieuré**
 - Salle Maurice Ravel : 82 €
 - Salle Paul Gauguin : 79 €
 - Salle Gerard Philippe : 98 €
 - Salle Jean Monnet : 318 €
 - Salle Camille Claudel : 116 €
 - Salles Jean Monnet + Camille Claudel : 382 €
 - Salles Jean Monnet + Camille Claudel + Gerard Philippe : 453 €
 - Salle Claude Debussy : 82 €
 - Salle Marcel Pagnol : 85 €
 - Salle George Sand : 143 €
 - Salle Françoise Dolto : 111 €
 - **Boris Vian (uniquement pour les acteurs économiques)**
 - Salle spectacle + Hall : 556 €
 - Salle Spectacle + Hall + Salle annexe : 642 €
 - **Tillières :**
 - Salle Girault : 125 €

- Cantine : 136 €
- Salle des fêtes : 355 €
- Torfou
 - Salle polyvalente : 148 €
 - Salle des loisirs 1 + cuisine : 130 €
 - Salle des loisirs 1 + 2 + cuisine : 173 €
 - Salle des loisirs 3 : 106 €
 - Salle Michel Aragon ou du Foot : 101 €
 - Salle du cercle : 92 €
- **RAPPEL** les principes établis par la délibération du Conseil municipal n°2017-194 du 23 novembre 2017 :
 - Les tarifs ainsi définis sont forfaitaires, ils incluent une journée maximum de mise à disposition de la salle
 - Pour les particuliers ne résidant pas sur la commune, le tarif sera multiplié par 1,50 ;
 - Pour les entreprises, le tarif sera multiplié par 2 ;
 - Pour une location de 2 jours consécutifs le tarif est multiplié par 1.5 ;
 - Pour un vin d'honneur seul : le tarif est multiplié par 0,5.

DELIB-2021-119 : Adhésion à l'association MFREO "Institut Rural des Mauges" et participation assurance forfaitaire stagiaires

Rapporteur : M. Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité participe à la qualification de jeunes sous toute forme d'alternance. Les établissements scolaires proposent différents types de contrats ou conventions tripartites de longue durée pour y parvenir.

L'Institut Rural des Mauges situé à Beaupréau-en-Mauges propose à ce titre des formations en stage alterné de longue durée. La Direction des services techniques avait accueilli en 2018 un jeune en BAC PRO Aménagements paysagers en stage alterné formé au sein de cet établissement et accueillera à la rentrée 2021 un nouveau jeune.

Tout employeur accueillant un stagiaire de l'Institut Rural des Mauges doit être adhérent à l'association Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation (MFREO) "Institut Rural des Mauges".

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention de stage, la collectivité n'a pas à souscrire d'assurance "accident corporel" pour les stagiaires accueillis de cet établissement. Ceux-ci sont en effet couverts à 100% pour les risques "accidents du travail" par une assurance obligatoire de la M.S.A. à la charge des parents et des employeurs accueillant leurs stagiaires. Pour tous les stages de plus de 10 semaines, il est demandé une participation forfaitaire.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L124-1 à L124-20 et D124-1 à D124-13,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, modifiée par la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation professionnelle tout au long de la vie,

VU la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'adhérer à l'association "Institut Rural des Mauges" et de participer à l'assurance forfaitaire "accident corporel" pour garantir l'accueil de stagiaires de plus de 10 semaines de cet établissement au sein de la collectivité,
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	57	0	1

- **APPROUVE l'adhésion annuelle de la commune à l'association MFREO "Institut Rural des Mauges" à compter de 2021,**
- **VALIDE les montants de 15€ pour l'adhésion et 25€ au titre de la participation à l'assurance forfaitaire au titre de l'année 2021,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif au versement de ces souscriptions,**
- **AUTORISE le versement de la cotisation,**
- **AUTORISE le paiement de la participation forfaitaire "Accidents corporels" des stagiaires de plus de 10 semaines.**

DELIB-2021-120 : Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents

Rapporteur : M. Didier Huchon, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} septembre 2021 tient compte de créations, transformations et suppression de poste comme exposés ci-après.

Créations de poste

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service Enfance Jeunesse de la Direction des Services à la Population et compte-tenu de recrutements effectifs :

- 5 postes de Coordinateurs de site enfance jeunesse et 1 poste d'assistant administratif enfance jeunesse sont à créer sur les grades et temps de travail suivants :

Nbr de postes	Cat.	Grades et quotités	Lieux d'affectation
1	C	Adjoint technique territorial à 0,71 ETP	Restaurant scolaire La Renaudière
3	C	Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe dont 2 à 0,71 ETP et 1 à 0,88 ETP	Restaurants scolaire Roussay, Le Longeron et St Crespin sur Moine
1	C	Agent de maîtrise à 0,88 ETP	Restaurant scolaire St André de la Marche
1	C	Adjoint administratif territorial à 0,50 ETP	Hôtel de Ville de St Macaire en Mauges

Transformations de poste

- Dans le cadre de départs

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/09/2021
Suite au départ en retraite d'un agent technique bâtiment au CTT Est, il convient de transformer le grade en vue du recrutement de son remplaçant.	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C) à 1 ETP	1 adjoint technique territorial (C) à 1 ETP
Suite au départ par mutation d'un agent Chargé des assurances et affaires juridiques au sein de la Direction Générale dont le poste est réorienté vers des fonctions de Gestionnaire de commande publique et assurances, il convient de transformer le grade en vue du recrutement de son remplaçant.	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (B) à 1 ETP	1 rédacteur territorial (B) à 1 ETP

Suppression de poste

Un poste de Chargé de mission auprès de la Direction des Services à la Population a été créé par délibération en date du 27 août 2020 sur le grade d'attaché territorial, catégorie A, à temps complet pour effectuer des études et conduire des projets spécifiques. La mission ayant pris fin et l'agent ayant demandé sa mutation pour une autre collectivité, il convient de supprimer ce poste et ce grade du tableau des effectifs.

Cette suppression de poste a préalablement été validée par le Comité technique le 18 mai 2021.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2313-1,

VU le statut général de la fonction publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 33 et 34,

VU la délibération n°2021-064 du 29 Avril 2021 modifiant le tableau des effectifs de la commune de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois permanents de la commune aux mouvements de personnel des directions et services,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	59	0	2

- **AVALISE** ces créations, transformations et suppression de poste dont :
 - La création de 5 postes de Coordinateurs de site enfance jeunesse, catégorie C en filière technique à temps non complets,
 - La création d'1 poste d'Assistant administratif enfance jeunesse, catégorie C en filière administrative à temps non complet,
 - La transformation de 2 postes suite à des départs de personnel,
 - La suppression d'1 poste de Chargé de mission suite à une fin de mission et à la mobilité externe d'un agent, après validation en Comité technique.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1^{er} septembre 2021,

- **IMPUTE les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.**

DELIB-2021-121 : Mise à disposition d'équipements informatiques à destination des écoles publiques et privées de Sèvremoine

Rapporteur : Chantal Gourdon, Déléguée à l'Enfance-Jeunesse

EXPOSE DES MOTIFS

L'éducation nationale a ouvert un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. L'ambition de cet appel à projets est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base, les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques qui sera conduit en partenariat par les services académiques, les équipes éducatives et les collectivités concernées.

La commission Enfance-Jeunesse a souhaité inscrire la commune de Sèvremoine dans cette démarche, cet appel à projet pouvant permettre de bénéficier de financements et donc d'assurer un déploiement plus rapide des équipements. En effet, en tant que propriétaire du bâtiment des écoles publiques, la commune doit assurer le fonctionnement matériel de ces établissements. En parallèle, le Code de l'éducation prévoit que les collectivités territoriales peuvent concourir à l'acquisition d'équipements informatiques pour les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Un travail de concertation a été mise en œuvre avec l'inspection académique pour définir les équipements nécessaires afin d'atteindre le socle numérique de base. A cet effet, le Bulletin officiel de l'éducation nationale du 14 Janvier 2021, considère qu'il convient de doter chaque classe d'un vidéoprojecteur, couplé à un ordinateur.

La commission Enfance-Jeunesse a également sollicité les écoles publiques et privées pour effectuer un travail de recensement de leurs équipements et de leurs besoins.

Par la suite, la commune a donc lancé deux consultations sous la forme de procédure adaptée avec publicité :

- Pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ordinateurs
- Pour la fourniture de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de la commune de Sèvremoine.

En outre, la commune de Sèvremoine n'étant pas propriétaire des locaux des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, les modalités de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la commune et ces établissements. Cette convention de mise à disposition définit les conditions dans lesquelles Sèvremoine met à disposition du matériel informatique aux écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

VU le Code de l'Education, et notamment les articles L212-4 et L442-16

VU l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

VU les décisions du Maire n°2021-080 et n°2021-085 relatives à l'attribution des marchés pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de la commune de Sèvremoine

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Enfance-Jeunesse en date du 8 mars 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 Aout 2021,

Intervention de Pierre Devêche :

J'ai deux questions. Pourrait-on savoir ce qu'est le socle numérique de base et quel est le coût de ce socle ? Y a-t-il eu une mise en concurrence ?

Réponse de Chantal Gourdon :

Le socle de base, c'est un ordinateur, un vidéoprojecteur et un tableau blanc par classe. Cela représente 6 500 € par classe soit un investissement complet de 133 000 € pour les écoles privées et les écoles publiques. Ces acquisitions ont été faites via un marché public.

Une petite précision d'ailleurs, ça sera aux écoles privées d'installer le matériel qui leur sera mis à disposition.

Intervention de Mathieu Leray :

Avec la mise à disposition, la commune reste t'elle propriétaire des équipements ?

Réponse de Chantal Gourdon :

Oui tout à fait.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
60	58	0	2

- **CONFIRME l'investissement en équipements informatiques pour les écoles élémentaires du territoire.**
- **APPROUVE la mise à disposition des équipements informatiques auprès des écoles privées sous contrat d'association de la commune.**
- **ADOpte la convention type de mise à disposition de matériels informatiques entre la commune de Sèvremoine et les établissements scolaires privés sous contrat d'association.**
- **AUTORISE M. le Maire ou Mme Chantal Gourdon, Déléguée à l'Enfance-Jeunesse à signer les conventions de mise à disposition de matériels informatiques entre la commune de Sèvremoine.**

DELIB-2021-122 : Révision des modalités de prise en charge des élèves inscrits au conservatoire et à l'école des arts du Choletais pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : Sébastien Mazan, Délégué à la Culture

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2016, Sèvremoine participe financièrement à l'inscription des moins de 25 ans au Conservatoire et à l'École des arts du choletais sous certaines conditions.

L'assiette de calcul de la participation de Sèvremoine se base selon les cas sur le coût supporté annuellement par les familles ou sur le tarif médian payé par les habitants de l'Agglomération du Choletais (AdC).

En 2020-2021, du fait de la crise sanitaire, l'AdC a procédé à la refacturation des familles lorsque les cours n'ont pu être donnés normalement. Cette refacturation s'est traduite par une baisse des frais de scolarité.

La réduction accordée diffère selon la durée de l'interruption de la pratique et/ou la mise en place d'une continuité pédagogique.

Cela concerne 10 familles, soit 13 élèves et les réductions s'échelonnent de 60 à 264€.

Il est proposé, pour l'année 2020-2021, de tenir compte des réductions accordée par l'AdC et de diminuer la participation de Sèvremoine à proportion des réductions accordés par l'AdC aux familles.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,

VU la délibération n°2017-106 du 30 juin 2017 du Conseil municipal de Sèvremoine portant sur les modalités de prise en charge des élèves inscrits au conservatoire et à l'école d'arts du Choletais,

VU l'avis de la Commission Culture en date du 29 juin 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 Aout 2021

CONSIDERANT que La refacturation des familles par l'Agglomération du Choletais entraînant une baisse des frais de scolarité

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	59	1	0

- **DIMINUE, pour l'année scolaire 2020-2021, la participation de Sèvremoine à proportion des réductions accordées par l'Agglomération du Choletais aux familles dont les enfants sont inscrits au Conservatoire et/ou à l'École des arts du choletais.**

DELIB-2021-123 : Protocole d'accord transactionnel avec M. David

Rapporteur : M. Paul Nerrière, Délégué à l'Espace Public et au Cadre de Vie

EXPOSE DES MOTIFS

Entre 2016 et 2021, deux arbres ont été abattus au droit de la propriété de M. David demeurant allée des Frênes à St André de la Marche.

Les arbres étaient à la limite entre le domaine public routier et la propriété de M. David. Ils étaient entourés de rondins en bois, pour améliorer la circulation des piétons il a été décidé de supprimer ce pourtour en rondins qui empiétaient sur le domaine public.

Cette intervention a entraîné une dégradation du jardin de M. David.

Un protocole d'accord transactionnel a été rédigé pour définir les modalités de réparation des dégradations et mettre fin au contentieux qui nous oppose à M. David.

Dans ce protocole la commune s'engage à refaire les 2 pans de mur et M. David prend en charge les travaux paysagers.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants,

VU le protocole d'accord transactionnel ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Espace Public et Cadre de Vie en date du 25/05/2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 Aout 2021,

CONSIDERANT la nécessité de mettre fin au contentieux qui oppose la commune de Sèvremoine à M. David.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
59	58	0	1

- **APPROUVE le protocole d'accord ci-annexé entre M. David et la commune de Sèvremoine.**
- **AUTORISE M. Le Maire ou son adjoint en charge de l'Espace Public et du Cadre de Vie à signer le protocole d'accord.**

DELIB-2021-124 : Bail Emphytéotique Administratif avec la SEM Mauges Energie – Extension du CTT Est

Rapporteur : M. Hervé Launeau, Délégué aux bâtiments

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Mauges communauté prévoit le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire afin de contribuer à l'objectif d'un territoire à énergie positive d'ici 2050. L'action n°29 prévoit en particulier le développement de l'énergie photovoltaïque.

Aussi, dans le cadre des travaux d'extension du Centre technique territorial Est à St André de la Marche, la commune a prévu que les nouveaux bâtiments puissent accueillir en toiture des panneaux photovoltaïques : l'exposition solaire est intéressante et l'ossature est dimensionnée pour accueillir la charge supplémentaire liée à la présence de panneaux. La surface disponible (530 m²) permettrait l'installation d'une centrale d'environ 100 kWc.

La commune souhaitant confier l'installation et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque à un tiers, un avis de publicité a été publié en juin 2021 pour connaître les personnes intéressées pour bénéficier de cette mise à disposition du domaine privé communal.

Dans ce cadre, la Société d'économie mixte (SEM) Mauges Énergies a manifesté son intérêt. Afin de sécuriser la relation entre les deux parties, il est proposé la conclusion d'un bail emphytéotique administratif entre la commune et la SEM Mauges Énergies, dont les principales caractéristiques sont exposées ci-après.

Ce bail, constitutif de droits réels, prévoit la prise en charge par la SEM Mauges Énergies de la réalisation des études nécessaires ainsi que l'installation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque (panneaux photovoltaïques et les installations annexes nécessaires à leur fonctionnement).

La commune met à disposition de la SEM Mauges Énergies environ 530 m² de toiture du Centre technique territorial Est dont elle est propriétaire, afin que la SEM installe et exploite une centrale de production photovoltaïque raccordée au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par la SEM Mauges Énergies de l'électricité ainsi produite.

En contrepartie, la SEM Mauges Énergies s'engage à verser une redevance annuelle à la commune de 500€.

Le bail est conclu pour une durée de 30 ans.

A l'expiration du bail, la propriété des ouvrages sera transférée gratuitement à la commune ou, après accord entre les deux parties, l'installation est démantelée aux frais exclusifs de la SEM Mauges

Énergies ou, après accord entre les deux parties, un nouveau bail est conclu entre les deux parties pour prolonger l'exploitation de l'installation.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1311-2, L1311-13 et L2224-32,

VU l'avis de publicité ayant eu pour objet de porter le projet à la connaissance du public afin de permettre à toute personne intéressée pour bénéficier de la mise à disposition du domaine privé communal de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, publié du 10 au 30 juin 2021,

VU l'avis de la Commission Bâtiment en date du 23 février 2021,

VU l'unique proposition reçue de la part de la SEM Mauges Energie proposant l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 99 kWc (soit une production annuelle estimée à 103 MWh) sur 30 ans, avec une redevance annuelle versée à la commune de 500€,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

VU le projet bail emphytéotique administratif ci-annexé,

CONSIDERANT le souhait de la commune de Sèvremoine de contribuer aux objectifs du Plan climat air énergie territorial approuvé par le Conseil communautaire de Mauges communauté du 18 novembre 2020, notamment les objectifs relatifs au développement des énergies renouvelables,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
60	56	0	4

- **CONCLUT avec la Société d'économie mixte Mauges Energies un bail emphytéotique administratif pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Centre technique territorial Est,**
- **AUTORISE M. le Maire, ou M. Hervé Launeau, délégué aux bâtiments, à signer le bail avec la Société d'économie mixte Mauges Energies,**
- **AUTORISE M. le Maire, ou M. Hervé Launeau, délégué aux bâtiments, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.**

DELIB-2021-125 : Prix de cession des lots – Lotissement « Le Fief Prieur » - St Crespin sur Moine

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Sur la commune déléguée de St Crespin sur Moine, la commune de Sèvremoine réalise l'aménagement du lotissement « Le Fief Prieur », dont le permis d'aménager a été accordé le 19 août 2020.

Pour envisager la commercialisation de cette opération, le prix de cession des lots doit être fixé au vu de différents critères :

- La position géographique favorable de St Crespin sur Moine, en lien étroit avec la Loire-Atlantique et le vignoble nantais, proche de l'axe routier RN249 reliant à Nantes à Cholet ;

- L'offre de commerces, services et d'équipements variée et qualitative : supérette, équipements sportifs et éducatifs, maison de santé pluridisciplinaire, bibliothèque ;
- Les besoins exprimés en termes de logements pour accueillir des ménages variés, à différents stades de leur parcours résidentiel ;
- Le coût de l'opération, liée notamment à une topographie fortement marquée, en inadéquation avec les capacités des ménages et les prix de marché.

En conséquence, il est proposé de fixer le prix de cession des différents lots libres comme suit :

N° du lot	Superficie (m ²)	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	TVA SUR MARGE
LL1	487	35 683,82	41 395,00	5 711,18
LL2	486	35 610,55	41 310,00	5 699,45
LL3	463	33 925,28	39 355,00	5 429,72
LL4	407	29 822,00	34 595,00	4 773,00
LL5	420	30 774,55	35 700,00	4 925,45
LL6	453	33 192,55	38 505,00	5 312,45
LL7	439	32 166,73	37 315,00	5 148,27
LL8	443	32 459,82	37 655,00	5 195,18
LL9	572	41 912,00	48 620,00	6 708,00
LL10	461	33 778,73	39 185,00	5 406,27
LL11	448	32 826,19	38 080,00	5 253,81
LL12	481	35 244,19	40 885,00	5 640,81
LL13	514	37 662,19	43 690,00	6 027,81
LL14	478	35 024,37	40 630,00	5 605,63
LL15	348	25 498,91	29 580,00	4 081,09
LL16	357	26 158,37	30 345,00	4 186,63
TOTAL LOTS LIBRES	7 257	531 740,25	616 845,00	85 104,75

Il est également proposé de fixer le prix de cession de l'ilot destiné à la construction de cinq logements locatifs publics au prix forfaitaire suivant :

N° du lot	Superficie (m ²)	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	TVA SUR MARGE
Lot unique	1319	10 000	10 000	0

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29, l'article L2122-21 7° et l'article L2241-1,

VU l'avis de France Domaine reçu le 9/7/2021,

VU la délibération 2020-160 en date du 10 décembre 2020 s'engageant à céder à Maine et Loire Habitat le macro-lot pour une opération de 5 logements locatifs publics au prix total de 10 000 € ,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

CONSIDERANT que cette opération respecte les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de Sèvremoine :

- Limiter la consommation d'espace en dépassant les objectifs de densité bâtie fixés par le SCoT dans les opérations situées en dehors de l'enveloppe urbaine ;
- Proposer un parcours résidentiel complet et adapté aux besoins des habitants actuels et futurs ;
- Promouvoir la vitalité des bourgs et la qualité résidentielle ;
- Gérer les lisières et les transitions entre espace urbain et espaces naturels ou agricoles.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
61	56	1	4

- **FIXE les prix de cession des lots libres et du macro-lot, comme suit :**

N° du lot	Superficie (m ²)	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	TVA SUR MARGE
LL1	487	35 683,82	41 395,00	5 711,18
LL2	486	35 610,55	41 310,00	5 699,45
LL3	463	33 925,28	39 355,00	5 429,72
LL4	407	29 822,00	34 595,00	4 773,00
LL5	420	30 774,55	35 700,00	4 925,45
LL6	453	33 192,55	38 505,00	5 312,45
LL7	439	32 166,73	37 315,00	5 148,27
LL8	443	32 459,82	37 655,00	5 195,18
LL9	572	41 912,00	48 620,00	6 708,00
LL10	461	33 778,73	39 185,00	5 406,27
LL11	448	32 826,19	38 080,00	5 253,81
LL12	481	35 244,19	40 885,00	5 640,81
LL13	514	37 662,19	43 690,00	6 027,81
LL14	478	35 024,37	40 630,00	5 605,63
LL15	348	25 498,91	29 580,00	4 081,09
LL16	357	26 158,37	30 345,00	4 186,63
TOTAL LOTS LIBRES	7 257	531 740,25	616 845,00	85 104,75

- **FIXE le prix de cession de l'îlot destiné à la construction de cinq logements locatifs publics au prix forfaitaire suivant :**

N° du lot	Superficie (m ²)	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	TVA SUR MARGE
Lot unique	1319	10 000	10 000	0

- **PRÉCISE** que les montants HT et TTC, ainsi le montant de la TVA sur marge devront figurer dans les actes de cession des lots libres, selon le tableau présenté,
- **PRÉCISE** que les acquéreurs prendront en charge les frais d'acte notarié,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et ses représentants, à signer les actes préparatoires et notariés relatifs à la vente des lots de l'opération, aux conditions de prix fixées,
- **IMPUTE** cette recette à l'article 7015 « vente de terrains aménagés » du budget annexe « LOTISSEMENT ».

DELIB-2021-126 : ZAC des Bottiers – Avenant n°4 au CCCT – St Germain sur Moine

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bottiers à St Germain sur Moine, un îlot est destiné à la construction d'un bâtiment à usage de médiathèque et de 6 logements locatifs publics.

Dans le cadre de la cession de cet îlot « médiathèque » d'Alter Cités à Sèvremoine, un avenant au Cahier des Charges de Cessions de Terrains (CCCT) doit être adopté conformément à l'article L311-6 du Code de l'urbanisme. Il indique que la superficie de l'îlot est de 1161 m² et fixe sa surface de plancher maximum à 1042 m².

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L311-6, relatif à la rédaction d'un cahier des charges fixant la surface de plancher maximum d'un terrain à l'occasion de sa cession au sein d'une ZAC,

VU la délibération du Conseil Municipal de St Germain sur Moine n°2012-12-03 du 03 décembre 2012 portant sur la création de la ZAC des Bottiers,

VU la délibération du Conseil Municipal de St Germain sur Moine n°2013-02-09 du 11 février 2013 portant sur la signature du Traité de Concession et confiant à la SODEMEL la réalisation de la ZAC des Bottiers,

VU l'avenant n°1 au Traité de Concession du 14 novembre 2016, portant sur la substitution de la commune de Sèvremoine à celle de St Germain sur Moine en tant que concédant,

VU l'avenant n°2 au Traité de Concession du 10 novembre 2017, portant sur la substitution d'ALTER Cités à la SODEMEL en tant que concédant,

VU l'avenant n°3 au Traité de Concession du 4 mai 2021, portant sur la cession d'ALTER à la commune de Sèvremoine pour la construction d'un bâtiment à usage de magasin de produits alimentaires et d'articles d'usage courant de proximité,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

VU le projet d'avenant n°4 au Cahier des Charges de Cessions de Terrains ci-annexé,

CONSIDERANT que la rédaction d'un avenant au Cahier des Charges de Cessions de Terrains satisfait aux obligations légales mentionnées par le code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la surface de plancher maximum de 1042 m² permet la construction d'une médiathèque et de 6 logements locatifs publics.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	59	0	1

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au CCCT fixant la surface de plancher maximale de l'îlot « médiathèque » au sein de la ZAC des Bottiers,
- **AUTORISE M. le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer cet avenant.**

DELIB-2021-127 : Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'aliénation - Torfou

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

En date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'une Maison Marguerite à destination des Seniors au cœur du bourg de Torfou, à côté de la Maison médicale.

A cet effet, il est proposé d'engager une procédure de déclassement en vue de l'aliénation de la parcelle relevant du domaine public sur la commune déléguée de Torfou.

Il s'agit d'un espace communal enherbé d'environ 1 345 m² issu du découpage de la parcelle cadastrée 350 AB 749 située à l'arrière de la Maison médicale Place Clemenceau.

Un document d'arpentage sera établi et la vente fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n°2021-108 du 1^{er} juillet 2021 approuvant le projet de création d'une Maison Marguerite à destination des Seniors à Torfou,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

CONSIDERANT l'absence d'affectation et d'usage de ce terrain,

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter et de déclasser ce terrain en vue d'un projet de cession,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
60	57	1	2

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie de l'espace enherbé cadastré 350 AB 749 d'environ 1 345 m² relevant du domaine public
- **PRONONCE** le déclassement de cette parcelle.

DELIB-2021-128 : Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'aliénation - Le Longeron

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé d'engager une procédure de déclassement en vue de l'aliénation d'un terrain relevant du domaine public sur la commune déléguée du Longeron.

Il s'agit d'un délaissé d'environ 32 m² situé à l'angle de la rue d'Anjou et de la rue du Château.

Un document d'arpentage sera établi et la vente fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

CONSIDERANT l'absence d'affectation et d'usage de ce délaissé,

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter et de déclasser ce terrain en vue d'un projet de cession,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
59	58	0	1

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie du domaine public à l'angle de la rue d'Anjou et de la rue du Château, sur la commune déléguée du Longeron,
- **PRONONCE** le déclassement de cette parcelle.

DELIB-2021-129 : Cession d'une voie communale déclassée – St Macaire en Mauges

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

La procédure d'enquête publique étant achevée, la cession correspondant à une partie de l'ancienne voie communale de la Pinelière sur la commune déléguée de Saint Macaire en Mauges peut maintenant être envisagée.

A cet effet, il est proposé de céder cette parcelle cadastrée 301 WE 138 de 223 m², au prix de 0,25 €/ m², soit un prix global de 55,75 €, à M. et Mme GIRAULT, propriétaires riverains.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2020 lançant l'enquête publique pour le projet de cession de chemins ruraux et voies communales,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2021 constatant la désaffectation de chemins ruraux et de voies communales,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

VU le prix de vente accepté de 0,25 €/ m², par M. et Mme GIRAULT, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur,

VU l'avis des Domaines reçu le 23 juin 2021,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée 301 WE 138 de 223 m² (issue du découpage de l'extrémité de l'ancienne voie communale de la Pinelière), ne présente aujourd'hui aucun intérêt pour la collectivité.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
59	58	0	1

- **CEDE** la parcelle cadastrée 301 WE 138 de 223 m², au prix de 0,25 €/ m², soit un prix global de 55,75 €, à M. et Mme GIRAULT,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou ses représentants en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer l'acte notarié de vente, auprès du notaire de l'acquéreur,
- **IMPUTE** cette recette sur le budget principal.

DELIB-2021-130 : Dénomination des nouvelles voies – Lotissement «Le Fief Prieur» - St Crespin sur Moine

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Suite au permis d'aménager accordé, et à l'engagement des travaux de viabilisation du lotissement du Fief Prieur à St Crespin sur Moine, la commune déléguée propose de dénommer les 3 voies créées :

- Rue du Carreau, voie principale partant de la rue du Fief prieur,
- Impasse de la Descenderie (à l'ouest de l'opération),
- Impasse la Galerie (à l'est de l'opération).

Il est proposé que la rue de Bellevue se termine à la rue du Carreau.

Ces propositions font écho au passé minier de la commune de St Crespin sur Moine et ne correspondent à aucune homonymie.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29, l'article L2122-21 7° et l'article L2241-1,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

VU le plan ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer les 3 nouvelles voies du lotissement du Fief prieur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
58	57	0	1

- **DENOMME** les nouvelles voies créées :
 - Rue du Carreau (partant de la rue du Fief prieur),
 - Impasse de la Descenderie (partant de la rue du Carreau, au sud ouest de l'opération),
 - Impasse de la Galerie (partant de la rue du Carreau, au sud est de l'opération).

- **AUTORISE M. le Maire, ou son délégataire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

DELIB-2021-131 : Dénomination des nouvelles voies – Lotissement privé du Roi René – St Macaire en Mauges

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Suite au permis d'aménager accordé pour la réalisation d'un lotissement privé de 21 habitations sur une partie de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Roi René à St Macaire en Mauges, il est proposé de créer les 3 nouvelles voies de ce lotissement.

Le Conseil délégué de St Macaire en Mauges a proposé la création des voies selon la dénomination suivante :

- Rue de la Réthorie (voie principale à sens unique),
- Impasse René Viaud (voie à double sens),
- Impasse du Farfault (voie à double sens).

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

VU le plan ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer les 3 nouvelles voies du lotissement privé du Roi René,

Intervention de Pierre Devêche :

J'ai une observation, j'avais suggéré ces noms avec Jean-Michel Coiffard. Il y a eu une petite inversion entre la rue de la Réthorie et l'impasse René Viaud. La rue de la Rhétorie, c'est une partie de la ferme où j'habite. C'est donc me faire beaucoup d'honneur de donner le nom de la rue à mon humble personne. Alors qu'inversement une petite impasse, ce n'est pas donner assez d'honneur à René Viaud car il a créé et fait don de ce petit jardin à la commune mais également du grand orgue de l'église de St Macaire qu'il a installé et entretenu avec ses deniers personnels. Je trouve cela dommage, il aurait mérité la voie principale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
57	46	5	6

- **DENOMME les 3 nouvelles voies de la manière suivante :**
 - **Rue de la Réthorie - voie principale à sens unique, de la rue Victor Hugo et au boulevard du Roi René,**
 - **Impasse René Viaud - voie à double sens la plus au sud dans l'opération,**
 - **Impasse du Farfault - voie à double sens la plus au Nord dans l'opération,**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son délégataire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

St Macaire en Mauges – Lotissement privé du Domaine des Bruyères – Allée des Mimosas (Partie Nord) à renommer

Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

L'allée des Mimosas à St Macaire en Mauges dénomme deux tronçons de voie sans connexion. En effet, le nom de la voie existante a été également attribuée à une voie dans le prolongement, mais sans connexion, dans le lotissement privé du Domaine des Bruyères.

Dernièrement, lors d'une intervention, les services de secours ont rencontré des difficultés à trouver une adresse de l'allée des mimosas (partie Nord, lotissement du Domaine des Bruyères), ralentissant leur intervention.

A cet effet, afin d'améliorer la qualité de services et la sécurité des habitants, il est proposé de renommer le tronçon Nord de l'allée des mimosas situé à l'intérieur du lotissement privé. La commune déléguée propose de dénommer ce tronçon rue des Hibiscus.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

VU le plan ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter la circulation pour permettre le bon acheminement du courrier, des secours et de la fibre optique,

Intervention de Jean Luc Jarret :

La commune a-t-elle le droit de renommer des voiries qui ne sont pas encore propriété de la commune, cette voie n'a pas encore été rétrocedée ?

Réponse de Jean Louis Martin :

En effet, cette voirie n'a pas été rétrocedée. C'est bien dans la compétence d'une commune de dénommer des voies même si elles sont privées. Cela a été le cas dans la précédente délibération.

Intervention de Jean Luc Jarret :

Les six habitants de ces maisons vont être contraints à des changements de papiers. Ont-ils été informés de ce changement ?

Réponse de Jean Louis Martin :

Oui, ils ont tous reçus un courrier.

Intervention de Claire Steinbach :

Pour quelle raison, la commune n'effectue pas la jonction entre les deux portions d'allée ?

Réponse de Jean Louis Martin :

Nous sommes sur des terrains privés et la commune n'a pas réussi à s'entendre sur le rachat de ces terrains. Nous pourrions aménager l'OAP des Bruyères, qui est dans le PLU, sans acquérir ces terrains privés.

Intervention venant du public

Réponse de Didier Huchon à l'adresse du public :

Malheureusement, vous ne pouvez pas prendre la parole. Je suis désolé de vous interrompre mais vous ne pouvez pas prendre la parole dans une instance de conseil municipal même en démocratie. J'entends votre propos, je vous demande de garder le silence.

Intervention de Claire Steinbach :

Peut-on connaître le prix de vente proposé à la commune par rapport à la superficie du terrain ?

Réponse de Jean Louis Martin :

La superficie du terrain est d'environ 1300 m2. La proposition était à 110 € du m2

Intervention venant du public

Intervention de Didier Huchon :

Monsieur, vous devez garder le silence, je vous remercie.

Intervention venant du public

Intervention de Didier Huchon :

Je vais être obligé si vous ne gardez pas le silence de suspendre la séance et de la poursuivre à huis clos.

Intervention de Laurence Adrien Bignon :

Je voulais poser la même question que celle précédemment posée. Au départ, cette rue devait se poursuivre. Je trouve cela dommage qu'on ne puisse trouver un terrain d'entente pour le bien de tous et d'être contraint de renommer une rue avec les difficultés que cela provoque. On a déjà des difficultés sur Sèvremoine avec des noms de rue identiques.

Intervention venant du public

Réponse de Jean Louis Martin :

Grâce à cela, les smartphones et GPS orienteront les services de secours au bon endroit. La géolocalisation sera améliorée. Ce sujet nous a été remonté par les personnes ayant eu des difficultés d'accès aux secours.

Intervention venant du public

Réponse de Jean Louis Martin :

Comme je l'ai évoqué la continuation de la rue ne pourra pas être réalisée.

Intervention de Didier Huchon :

Il ne s'agit évidemment pas de compliquer la vie des habitants de cette rue. Cette proposition a été faite de bonne foi suite à une demande des professionnels de secours. Je vois que ce sujet cristallise. Je demande aux deux adjoints concernés qu'il y ait un échange avec les habitants de cette rue qui sont somme toute peu nombreux. Je me permets juste de signaler que les services de secours ne se repèrent pas avec des panneaux mais avec des systèmes de géolocalisation. Le point de blocage de ce soir n'est pas le prix du terrain mais le bien le fait de trouver une solution adaptée pour cette rue qui est interrompue en son milieu. Le débat devra permettre de trouver une solution adaptée mais je crains que la solution du panneau ne soit pas suffisante.

Je retire donc ce point de l'ordre du jour, il sera soumis à nouveau à délibération avec une proposition concertée avec les riverains.

Intervention de Pierre Devêche :

Cette difficulté d'accès aux secours n'est pas nouvelle, elle est liée au manque de préparation de la commune nouvelle. Quand j'ai le 15, je demande de préciser la commune déléguée. Le 15 n'a toujours pas compris ce qu'était une commune nouvelle.

Intervention d'Alexandre Brugerolle de Fraisinette :

Je veux juste remercier nos concitoyens qui sont venus aujourd'hui pour nous éclairer sur cette situation qui les affecte.

À la suite des échanges, ce point n'est pas soumis au vote du Conseil municipal.

DELIB-2021-132 : Création d'un lieu-dit avec accès depuis la RD 146 – Torfou
Rapporteur : Jean-Louis Martin, Adjoint à l'Aménagement, l'Urbanisme et à l'Habitat

EXPOSE DES MOTIFS

Un siège d'exploitation existe à la Bouchaillère avec des bâtiments d'élevage bovin situés entre la Bouchaillère et la Tellandière. L'accès à ces bâtiments d'élevage cadastrés 350 C 5 et 82 se fait depuis la route départementale 146 par un chemin d'exploitation privé.

Afin de faciliter le repérage de ces bâtiments agricoles par les différents fournisseurs et les secours, l'exploitant agricole souhaite la création d'un lieu-dit.

Compte tenu de la configuration pentue du secteur, le Conseil délégué de Torfou a proposé la dénomination Les Revers pour ce lieu-dit.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Urbanisme en date du 24 août 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un lieu-dit,

Intervention de Geneviève Gaillard :

Est-ce qu'à cet endroit sera créée une zone d'évitement pour éviter des accidents ?

Réponse de Paul Nerrière :

C'est une route départementale passagère, la question sera posée au département. On reviendra dessus.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
60	57	0	3

- **CREE le lieu-dit Les Revers, situé entre la Bouchaillère et la Tellandière, sur les parcelles cadastrées 350 C 5 et 82, avec accès par un chemin d'exploitation privé depuis la route départementale 146,**
- **PRECISE l'adresse : 1 Les Revers à Torfou,**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son délégataire, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

DELIB-2021-133 : Loyers commerciaux appliqués par Sèvremoine de novembre 2020 à mai 2021 – Covid 19

Rapporteur : Jean-Michel Coiffard, Adjoint à l'Economie

EXPOSE DES MOTIFS

La crise sanitaire de la Covid-19 a imposé des fermetures administratives de certains types de commerces pour des raisons de santé publique. Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2020, la commune de Sèvremoine a accordé une exonération totale des loyers des locataires de locaux commerciaux concernés par une fermeture administrative pour la période d'avril à mai 2020.

De nouvelles restrictions interdisant l'ouverture de certains commerces sont intervenues de novembre 2020 à mai 2021. En tant que propriétaire de locaux commerciaux, la commune de Sèvremoine a suspendu les loyers afin de s'adapter à l'évolution de la situation et déterminer un loyer au plus juste vis-à-vis du contexte.

L'Etat ayant accompagné les commerçants contraints de fermer leur commerce ou de suspendre certaines de leurs activités à travers des mesures financières sans précédent, comme le fonds de solidarité, il est proposé d'appliquer un loyer proportionnel à la perte de chiffre d'affaires, en tenant compte des aides financières perçues.

Mauges Communauté applique le barème suivant depuis mars 2020 pour ses locataires en baisse d'activité en raison des mesures imposées par l'Etat :

- Perte de moins de 30 % du chiffre d'affaires : pas d'exonération des loyers ;
- Perte entre 30 % et 70 % du chiffre d'affaires : exonération à la hauteur du pourcentage de la perte ;
- Perte de plus de 70 % du chiffre d'affaires : exonération totale des loyers.

Il est proposé d'appliquer ce même barème pour les locataires de Sèvremoine et de réclamer alors un loyer mensuel, sur la période de fermeture administrative, proportionnel à la perte de chiffre d'affaires :

	Pourcentage du loyer à appliquer		
	Restaurant L'Essentiel St Macaire en Mauges	Bar-tabac Le Repère Tillières	Mandin Boutique (réserve) Roussay
Nov. 2020	100 %	57 %	Non concerné
Déc. 2020	100 %	59 %	Non concerné
Jan. 2021	54 %	59 %	Non concerné
Fév. 2021	65 %	60 %	Non concerné
Mars 2021	60 %	60 %	Non concerné
Avr. 2021	58 %	57 %	33 %
Mai 2021	100 %	57 %	63 %

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29, l'article L2122-21 7° et l'article L2241-1,

VU la délibération n°119 du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2020 accordant une exonération totale des loyers d'avril et mai 2020,

VU l'avis de la Commission Economie en date du 5 juillet 2021,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 26 août 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les commerçants pour le maintien de leur activité au service des habitants de Sèvremoine,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par vote à scrutin secret :

Votants	Pour	Contre	Abstention
60	58	1	1

- **APPROUVE** le principe d'exonération des loyers proportionnelle à la perte de chiffre d'affaires.

- **APPLIQUE** les pourcentages de loyer ci-dessous :

	Restaurant L'Essentiel St Macaire en Mauges	Bar-tabac Le Repère Tillières	Mandin Boutique (réserve) Roussay
Nov. 2020	100 %	57 %	Non concerné
Déc. 2020	100 %	59 %	Non concerné
Jan. 2021	54 %	59 %	Non concerné
Fév. 2021	65 %	60 %	Non concerné
Mars 2021	60 %	60 %	Non concerné
Avr. 2021	58 %	57 %	33 %
Mai 2021	100 %	57 %	63 %

INFORMATIONS :

1) Décisions du maire

N°DEC-2021-075-AJCP / Règlement de sinistre amiable – traitement dépôt sauvage – Monsieur Mangone

Le 24 juin 2021

Un accord amiable a été passé avec Monsieur Gaëtan Mangone, ce dernier s'engageant à régler à la commune le montant de 330,00 € correspondant aux frais engagés par la collectivité pour traiter le dépôt sauvage sur le chemin de Servalet, commune déléguée de Torfou.

N°DEC-2021-076-AJCP / Marché de travaux de remplacement de la chaufferie de l'église de St Macaire en Mauges – lot 3 - avenant 1 – Actiplak

Le 1^{er} juillet 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 3 "cloisons sèches – menuiseries", du marché de travaux de remplacement de la chaufferie de l'église de St Macaire en Mauges, ayant pour objet l'ajout de la fourniture et la pose de laine de roche en panneau pour le bloc coupe-feu au niveau du plafond ; a été signé avec la Sté Actiplak, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché 21 005 03	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant total de l'opération
7 164,00 € HT	+ 189,60 € HT	7 353,60 € HT	+ 2,65 %	+ 0,26 %

N°DEC-2021-077-AJCP / Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de Roussay, La Renaudière et St André de la Marche – Convivio – reconduction 1 an

Le 1^{er} juillet 2021

Le marché 19 056 signé avec la Sté Convivio, sise 1 rue des Landes, ZA Belleville, St Pierre Montlimart, 49110 Montrevault sur Èvre, portant sur la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de Roussay, La Renaudière et St André de la Marche, a été reconduit pour une période d'un an, du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022.

N°DEC-2021-078-AJCP / Bail commercial portant sur la supérette de la commune déléguée de Tillières – Sté Comthyl – avenant de résiliation

Le 1^{er} juillet 2021

Le bail commercial passé avec la Sté Comthyl, portant sur la supérette de la commune déléguée de Tillières, sise 1 rue de l'église, commune déléguée de Tillières, cadastrée 349 section A n° 2642, d'une surface de 235m², a été résilié, d'un commun accord entre le preneur et la commune de Sèvremoine, en tant que bailleur. Cette résiliation a fait l'objet d'un avenant de résiliation au bail commercial en cours.

N°DEC-2021-079-AJCP / Marché de travaux de rénovation du périscolaire et restaurant scolaire de la commune déléguée de La Renaudière – attribution du lot 6

Le 1^{er} juillet 2021

Le lot n°6 "menuiseries intérieures bois", du marché de travaux de rénovation du périscolaire et restaurant scolaire de la commune déléguée de La Renaudière, a été attribué à l'entreprise suivante :

N°MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT
21 045 06	AMH	36 84,00

N°DEC-2021-080-AJCP / Marché de fourniture, livraison et installation de matériels informatiques pour les écoles de la commune de Sèvremoine – AJYP Informatique

Le 1^{er} juillet 2021

Le marché de fourniture, livraison et installation de matériels informatiques pour les écoles de la commune de Sèvremoine, et portant le numéro de marché 21 051 00, a été attribué à la Sté AJYP

Informatique & Télécom, sise 2 rue Antoine De Lavoisier, St André de la Marche, 49450 Sèvremoine, dans les conditions suivantes :

- Choix de l'offre de base, sans retenir les variantes obligatoires,
- Montants de 22 914,00 € HT
- Marché d'une durée de 6 mois.

N°DEC-2021-081-AJCP / Marché de fourniture, livraison et service de matériels de téléphonie mobile et leurs offres associées pour les services de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremoine – SFR

Le 5 juillet 2021

Le marché de fourniture, livraison et service de matériels de téléphonie mobile et leurs offres associées pour les services de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremoine, a été attribué à la Société Française de Radiodiffusion (SFR), sise 16 rue de Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, selon les conditions suivantes :

- Montant du marché : prix du bordereau des prix unitaires,
- Durée globale d'exécution : période initiale de 36 mois et reconduction de 12 mois.

N°DEC-2021-082-AJCP / Marché de service de maintenance de la porte d'entrée automatique de l'Hôtel de ville de St Macaire en Mauges – Portalp – reconduction 1 an

Le 5 juillet 2021

Le marché n° 20 032 signé avec la Sté Portalp, sise allée des Grands Champs 79260 La Creche, portant sur la maintenance de la porte d'entrée automatique de l'Hôtel de ville de St Macaire en Mauges, a été reconduit pour une période d'un an, du 27 juillet 2021 au 26 juillet 2022

N°DEC-2021-083-AJCP / Accord-cadre véhicules, matériel et engins neufs ou d'occasion – lot 7 – marché subséquent n° 8

Le 5 juillet 2021

Pour la fourniture et la livraison de véhicules, matériels et engins neufs ou d'occasion a été signé le marché subséquent suivant :

N° d'accord cadre	N° de marché subséquent	Nombre d'offres reçues	Type de véhicule, matériel, engin	Attributaire	Descriptif	Montant HT en €	Montant TTC en €
1901407	MS 8	3	1 herse étrille neuve	Equip Jardin Atlantic Les Sorinières (44)	Marque : WIEDENMANN Modèle : Terra Rake 170	4 200,00	5 040,00 Reprise 0 engin : A payer : 5 040,00

N°DEC-2021-084-AJCP / Contrat de bail à usage commercial – AC Commerce – Supérette de Tillières

Le 5 juillet 2021

Un contrat de bail commercial a été signé avec la Sté AC Commerce, représentée par Mesdames Anita Bidet et Cécile Coulonnier, sous l'enseigne Proxi, pour l'occupation de la supérette de Tillières, sise 1 rue de l'Eglise, Tillières, 49230 Sèvremoine.

Il est précisé les éléments suivants :

- Loyer annuel de départ, d'un montant de 5 869,80 € HT, assujetti à la TVA,
- Révision annuelle du loyer,
- Début d'occupation et d'effectivité du bail : 1er juillet 2021.

N°DEC-2021-085-AJCP / Marché de fourniture de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de la commune de Sèvremoine – Sté Semaphors

Le 5 juillet 2021

Le marché de fourniture de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de la commune de Sèvremoine, et portant le numéro de marché 21 052 00, a été attribué à la Sté Semaphors, sise 806 ZI La Paganne, St Pierre Montlimart, 49110 Montrevault sur Evre, dans les conditions suivantes :

- Choix de l'offre de base, avec la variante obligatoire (maintenance curative),
- Montant de 88 263,72 € HT (fourniture des vidéoprojecteurs interactifs + une année de maintenance curative),
- Marché d'une durée de 12 mois,
- La variante obligatoire, portant sur une maintenance curative, fera l'objet d'une reconduction expresse chaque année, date anniversaire de la livraison, pour une durée maximale de 5 ans.

N°DEC-2021-086-AJCP / Marché de logiciel de comptabilité/finances-RH – passage à la M57 – Sté CIRIL Group

Le 5 juillet 2021

Le marché d'adaptation à la norme comptable M57 du logiciel Ciril destiné à la comptabilité/finances et ressources humaines, et portant le numéro de marché 21 055 00, a été attribué à la Sté Ciril Group, sise 49 avenue Albert Einstein, BP 12074, 69603 Villeurbanne Cedex, dans les conditions suivantes :

- Le marché prend effet à sa notification et s'achève à la réception et la validation par le maître d'ouvrage des opérations sollicitées au marché,
- Montant de 9 900,00 € HT, soit 11 880,00 € TTC,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-087-URB / Lotissement « Le Pré aux Sources » – Dépôt du permis d'aménager pour la viabilisation de la tranche 1, commune déléguée de Torfou

Le 16 juillet 2021

Le permis d'aménager pour la viabilisation de la tranche 1 du lotissement « Le Pré aux Sources », à Torfou a été déposé.

N°DEC-2021-088-AJCP / Marché de fourniture d'un abonnement à une solution Wifi et acquisition de matériel Wifi destinés à la médiathèque de la commune déléguée de St Macaire en Mauges - 2iSR

Le 16 juillet 2021

Le marché de fourniture d'un abonnement à une solution de gestion du Wifi (management d'un routeur Wifi clic & surf, de 3 bornes Wifi et maintenance), accompagné de l'acquisition de matériel Wifi destinés à la médiathèque St Exupéry, sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges, et portant le numéro de marché 21 056 00, a été attribué à la Sté 2iSR, sise 16 boulevard Faidherbe, 49300 Cholet, dans les conditions suivantes :

- Le marché prend effet à sa notification pour une durée de 36 mois,
- Montant de location de 20,40 € HT/mois, soit 24,48 € TTC/mois,
- Management d'un réseau Wifi Clic & Surf
- Accès, maintenance et assistance au service Clic & Surf
- Filtrage pornographique

A cet abonnement se rajoutent :

- Acquisition ferme et définitive de 3 bornes Wifi, les licences associées, pour un montant de 1 578,00 € HT, soit 1 893,60€ TTC,
- La mise en service de l'ensemble, pour un montant de 810,00 € HT, soit 972,00 € TTC.

N°DEC-2021-089-AJCP / Marché de contrôle et entretien des poteaux incendie – Sté SAUR

Le 16 juillet 2021

Le marché de contrôle et d'entretien des poteaux incendie, et portant le numéro de marché 21 053 00, a été attribué à la Sté SAUR, sise 11 chemin de Bretagne, 92130 Issy les Moulineaux, dans les conditions suivantes :

- Le marché prend effet dès sa notification,
- Montants : application des prix portés au Bordereau des Prix Unitaires,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé,
- Marché d'une durée de 36 mois.

N°DEC-2021-090-URB / Maison de Santé Tillières – Dépôt du permis de construire

Le 24 juillet 2021

La demande de permis de construire pour la construction d'une Maison de Santé à Tillières a été déposée.

N°DEC-2021-091-AJCP / Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage des permis de construire hydraulique et des contrôles a posteriori de Torfou – Sté ELLENY

Le 24 juillet 2021

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les permis de construire hydrauliques et des contrôles a posteriori desdits permis de construire, et portant le numéro de marché 21 057 00, est attribué à la Sté ELLENY, sise 55 B rue Gaston Boulet 76380 Canteleu, dans les conditions suivantes :

- Le marché prend effet dès sa notification,
- Montants : application des prix portés au Bordereau des Prix Unitaires,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé,
- Marché d'une durée allant de sa notification à l'émission du dernier contrôle a posteriori des lots.

N°DEC-2021-092-AJCP / Marché de travaux de construction d'une cellule commerciale sur la ZAC des Bottiers – commune déléguée de St Germain sur Moine – lot 2 – avenants 1 et 2

Le 24 juillet 2021

: Des avenants n° 1 et 2 au lot n° 2 "gros œuvre", du marché de travaux de construction d'une cellule commerciale sur la ZAC des Bottiers sur la commune déléguée de St Germain sur Moine, ayant pour objet, respectivement, une modification des réseaux sous dallage, et le remblaiement et terrassement base vie ; ont été signé avec la Sté Guicheteau André, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché 21 031 02	Montant de l'avenant n°1	Montant de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant total de l'opération
107 787,25 € HT	+ 637,14 € HT	+ 5 019,70 € HT	113 444,09 € HT	+ 5,25 %	+ 1,37 %

N°DEC-2021-093-AJCP / Marché de travaux de construction d'une cellule commerciale sur la ZAC des Bottiers – commune déléguée de St Germain sur Moine – lot 5 – avenant 1

Le 24 juillet 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 5 "couverture bac acier – Etanchéité", du marché de travaux de construction d'une cellule commerciale sur la ZAC des Bottiers sur la commune déléguée de St Germain sur Moine, ayant pour objet l'ajout d'un lanterneau d'accès toiture ; a été signé avec la Sté Batitech, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché 21 031 05	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant total de l'opération
28 000,00 € HT	+ 1 900,00 € HT	29 900,00 € HT	+ 6,79 %	+ 1,83 %

N°DEC-2021-094-AJCP / Convention d'occupation précaire de mise à disposition d'un garage sis 10 rue du Commerce à Monsieur Wilfried Giraud, sur la commune déléguée de Tillières

Le 24 juillet 2021

Une convention d'occupation précaire du domaine privé communal, visant au garage et stockage de biens, a été signée avec Monsieur Wilfried Giraud, pour l'utilisation d'une surface de 30m², sur la parcelle 349 section A n° 1449 sise 10 rue du Commerce, sur la commune déléguée de Tillières. La convention définit les conditions d'occupation.

N°DEC-2021-095- SG / Contrat de bail à usage professionnel – Duflot Ariane– Maison de santé pluridisciplinaire de St Crespin sur Moine

Le 24 juillet 2021

Un contrat de bail professionnel a été signé avec Madame Duflot Ariane, ostéopathe, pour l'occupation du cabinet n°6 et des espaces communs de la maison de santé pluridisciplinaire, sise 3 rue du Fief d'Ares, St Crespin sur Moine, 49230 Sèvremoine.

Il est précisé les éléments suivants :

- Occupation du local à hauteur de 84% du temps,
- Début d'occupation et d'effectivité du bail : 23 août 2021.

N°DEC-2021-096-AJCP / Fourniture et livraison d'un appareil d'impression avec maintenance associée pour l'Hôtel de ville – Konica Minolta Centre Loire

Le 24 juillet 2021

Le marché de fourniture et livraison d'un appareil d'impression avec maintenance associée pour la mairie annexe de Torfou, a été attribué à la Sté Konica Minolta Centre Loire, agence de Nantes, sise ZA des Grésillères, CS 83429, 44234 Saint Sébastien sur Loire, dans les conditions suivantes :

- Montant d'acquisition : 2 865,00 € HT
- Maintenance :
 - Durée de 60 mois
 - Paiement trimestriel de la maintenance, au coût/copie,
 - Coût à la copie, révisable :
 - A4 noir et blanc : 0,0025 € HT
 - A3 noir et blanc : 0,005 € HT
 - A4 couleur : 0,025 € HT
 - A3 couleur : 0,05 € HT

N°DEC-2021-097-SG / Convention d'occupation précaire de mise à disposition d'un local sis 15 place Ste Marguerite, St Macaire en Mauges, Sèvremoine, à l'association ADMR le menhir des mauges

Le 24 juillet 2021

Une convention d'occupation précaire du domaine privé communal, visant au siège administratif de l'association, aux bureaux, aux réunions associatives et à l'accueil du public, a été signée avec Jocelyne Guilbault, pour l'utilisation d'une surface de 139m², sur la parcelle 301 section AB n°84 sis 15 place Ste Marguerite, sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges.

La convention définit les conditions d'occupation

N°DEC-2021-098-AJCP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 4 – avenant 1 – Oger Lefreche

Le 27 juillet 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 4 " Couverture tuile et zinc", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet le remplacement de couverture zinc, bardage joint debout aléatoire zinc quartz couverture alu par un bardage joint debout aléatoire alu ; a été signé avec la Sté Oger Lefreche, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché 20 048 04	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant total de l'opération
35 907,88 € HT	- 1 671.99 € HT	34 235,89 € HT	- 4,66 %	- 0,66 %

N°DEC-2021-099 AJCP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 14 – avenant 1 – TCS

Le 27 juillet 2021

Un avenant n° 1 au lot n° 14 " Electricité courant fort courant faible ", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet l'ajout d'une prise et de la modification des caractéristiques techniques de l'éclairage ; a été signé avec la Sté T.C.S., aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché 20 048 14	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant total de l'opération
35 427,24 € HT	735.11 € HT	36 162,35 € HT	2,07 %	- 0,52 %

N°DEC-2021-100-AJCP / Marché de prestations de service de maintenance, d'assistance et d'administration informatique pour les besoins de Sevremoine – AJYP informatique

Le 27 juillet 2021

Le marché de services portant sur la maintenance d'assistance et d'administration informatiques destiné aux services de Sevremoine, et portant le numéro de marché 21 059 00, a été attribué à la Sté AJYP informatique, sise 2 rue Antoine Lavoisier, St André de la Marche, 49450 Sèvremoine, dans les conditions suivantes :

- Le marché prend effet à la date du 1er septembre 2021 pour une durée initiale de 6 mois,
- Il sera reconduit par reconduction expresse et ne pourra excéder 4 ans.
- Montant des prestations : 55€ HT de l'heure pour les prestations d'intervention et 9,00 € HT /unité / mois,
- Le montant maximum du marché est fixé à 39 800,00 € HT

N°DEC-2021-101-AJCP / Marché de maîtrise d'œuvre de conception du lotissement "le Pré aux Sources" et réalisation de sa tranche 1 – commune déléguée de Torfou – Groupement CANOPEE Atelier Paysage – avenant n°2

Le 27 juillet 2021

Un avenant n° 2, ayant pour objet la détermination du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base du coût prévisionnel définitif validé lors de cette phase "avant-projet", peut être signé avec le groupement CANOPEE Atelier Paysage (mandataire), sise 1 ter place de la Trinité, 44190 Clisson, et le cabinet Area Urbanisme (co-traitant), le cabinet Axial SARL (co-traitant), le cabinet ATLAM (co-traitant), et le cabinet Progeo Conseil (co-traitant), pour la maîtrise d'œuvre de la conception du lotissement "le Pré aux Sources" et la réalisation de sa tranche 1 sur la commune déléguée de Torfou, peut être signé, aux conditions financières suivantes :

- Incidences financières de l'avenant (augmentation du montant du marché) :
 - Enveloppe financière initiale affectée aux travaux : 300 000,00 € HT
 - Taux de rémunération : 6.42 %
 - Dont partie forfaitaire : 77 100,00 € HT
 - Dont partie variable : 19 250,00 € HT
 - Forfait provisoire de rémunération : 96 350,00 € HT
- Montant estimé des travaux validés en phase APD : 1 166 837,34 € HT
 - Taux de rémunération : 6.42 %
 - Dont partie forfaitaire : 77 100,00 € HT
 - Dont partie variable : 74 910,21 € HT
 - Forfait définitif de rémunération : 152 010,96 € HT
- Prestations supplémentaires (CETRAC) : 2 000,00 € HT
- Forfait définitif de rémunération : 154 010,96 € HT
 - Avenant : + 57 660.96 € HT.
 - Nouveau montant du marché : 154 010,96 € HT.

N°DEC-2021-102-AJCP / Marché de travaux de rénovation du centre social – St André de la Marche – lot 4 – avenant 2 – Oger Lefreche

Le 04 Aout 2021

Un avenant n° 2 au lot n° 4 " Couverture tuile et zinc", du marché de travaux pour la rénovation du centre social de la commune déléguée de St André de la Marche, ayant pour objet l'ajout d'un dauphin galvanisé et le retrait de crochets de sécurité ; a été signé avec la Sté Oger Lefreche, aux conditions financières suivantes :

Montant initial du marché 20 048 04	Montant de l'avenant n°1	Montant de l'avenant 2	Nouveau montant du marché	Variation sur le montant du lot	Variation cumulée sur le montant

					total de l'opération
35 907,88 € HT	- 1 671,99 € HT	-1 109,71 € HT	33 126,18 € HT	- 7,75 %	- 0,74 %

N°DEC-2021-103-AJCP / Marché de maîtrise d'œuvre pour la maison de santé – commune déléguée de Tillières – Groupement BAUMANN ARCHITECTURE – avenant n°1

Le 04 Aout 2021

Un avenant n° 1, ayant pour objet la détermination du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base du coût prévisionnel définitif validé lors de cette phase "avant-projet", peut être signé avec le groupement BAUMANN ARCHITECTURE (mandataire), sise 25, rue de la mairie - St Germain sur Moine – 49230 Sèvremoine, le cabinet PICHERIT Gilles (co-traitant), la SARL STBAT (co-traitant), le bureau d'étude Gelineau (co-traitant), l'EURL DB Acoustic (co-traitant), pour la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune déléguée de Tillières, a été signé, aux conditions financières suivantes :

- Incidences financières de l'avenant (augmentation du montant du marché) :
 - Enveloppe financière initiale affectée aux travaux : 400 000,00 € HT
 - Taux de rémunération : 8.25 %
 - Forfait provisoire de rémunération : 33 000,00 € HT
- Montant estimé des travaux validés en phase APD : 670 000,00 € HT
 - Taux de rémunération : 8.25 %
 - Forfait définitif de rémunération : 55 275,00 € HT

- Avenant : + 22 275,00 € HT.
- Nouveau montant du marché : 55 275,00 € HT.

N°DEC-2021-104-AJCP / Marché de service d'entretien des cheneaux de l'église de la commune de Tillières – Sté Alpi Ouest

Le 20 Aout 2021

Le marché de service d'entretien des cheneaux de l'église de Tillières, a été attribué à la Sté Alpi Ouest, sise La Gagnerie, St Germain sur Moine, 49230 Sèvremoine, dans les conditions suivantes :

- Intervention 4 fois par an,
- Intervention : église de la commune déléguée de Tillières,
- Montant de 780,00 € HT/par intervention, soit 900,00 € TTC/ par intervention, hors pièces et interventions supplémentaires,
- Marché d'une durée d'1 an, renouvelable sur reconduction expresse,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-105-AJCP / Marché de service d'entretien des matériels de cuisine de la salle Girault de la commune de Tillières – Sté Corbé 49

Le 20 Aout 2021

Le marché de service d'entretien des matériels de cuisine de la salle Girault de la commune déléguée de Tillières, a été attribué à la Sté Corbé 49, sise 22 rue de l'Europe, Chemillé, 49120 Chemillé en Anjou, dans les conditions suivantes :

- Intervention 1 fois par an,
- Intervention : salle Girault de la commune déléguée de Tillières,
- Montant de 104,00 € HT/par an, soit 124,80 € TTC/ par an, hors pièces et interventions supplémentaires,
- Marché d'une durée d'1 an, renouvelable sur reconduction expresse,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-106-AJCP / Marché de service d'entretien des matériels de cuisine du restaurant scolaire de la commune de St Crespin sur Moine – Sté Corbé 49

Le 20 Aout 2021

Le marché de service d'entretien des matériels de cuisine du restaurant scolaire de la commune déléguée de St Crespin sur Moine, a été attribué à la Sté Corbé 49, sise 22 rue de l'Europe, Chemillé, 49120 Chemillé en Anjou, dans les conditions suivantes :

- Intervention 1 fois par an,
- Intervention : restaurant scolaire de la commune déléguée de St Crespin sur Moine,

- Montant de 835,00 € HT/par an, soit 1 002,00 € TTC/ par an, hors pièces et interventions supplémentaires,
- Marché d'une durée d'1 an, renouvelable sur reconduction expresse,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-107-AJCP / Marché de prestations intellectuelles – mise en œuvre d'une concertation auprès de la population – lotissement de l'Epinay – commune déléguée de St André de la Marche

Le 20 Aout 2021

Le marché de prestations intellectuelles relative à la mise en œuvre d'une concertation auprès de la population, dans le cadre de la conception du lotissement "l'Epinay", situé sur la commune déléguée de St André de la Marche, a été attribué à :

N°MARCHE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT
21 066 00	Groupement composé de : <ul style="list-style-type: none"> - Chauveau et associés – 10 place Croix Boulay – Chemillé – 49120 Chemillé en Anjou (mandataire) - A2 architectes – 39 avenue de l'Île de France – 33370 Artigues près Bordeaux - Atelier des Aménités – 5 rue de la Pépinière – 49800 Trélazé 	13 875,00

N°DEC-2021-108-AJCP / Marché de prestations intellectuelles – études et assistance pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le 20 Aout 2021

Le marché de prestations intellectuelles relative à la mission d'études et d'assistance, dans le cadre de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, comprenant une tranche ferme (modification n°1 du PLU) et une tranche optionnelle (évaluation environnementale) a été attribué à :

N°MARCHE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT
21 067 00	Ouest Aménagement – Parc d'Activités d'Apigné 1 rue des Cormiers – BP 92 101 – 35651 LE RHEU	11 460,00

N°DEC-2021-109-AJCP / Marché de service d'entretien des matériels de cuisine de la salle de sports de la commune de St Germain sur Moine – Sté Corbé 49

Le 24 Aout 2021

Le marché de service d'entretien des matériels de cuisine de la salle des sports de la commune déléguée de St Germain sur Moine, a été attribué à la Sté Corbé 49, sise 22 rue de l'Europe, Chemillé, 49120 Chemillé en Anjou, dans les conditions suivantes :

- Intervention 1 fois par an,
- Intervention : salle des sports de la commune déléguée de St Germain sur Moine,
- Montant de 75,50 € HT/par an, soit 90,60 € TTC/ par an, hors pièces et interventions supplémentaires,
- Marché d'une durée d'1 an, renouvelable sur reconduction expresse,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

N°DEC-2021-110-AJCP / Marché de service d'entretien des matériels de cuisine - salle de l'espérance de la commune de St Germain sur Moine – Sté Corbé 49

Le 24 Aout 2021

Le marché de service d'entretien des matériels de cuisine de la salle de l'espérance de la commune déléguée de St Germain sur Moine, a été attribué à la Sté Corbé 49, sise 22 rue de l'Europe, Chemillé, 49120 Chemillé en Anjou, dans les conditions suivantes :

- Intervention 1 fois par an,
- Intervention : salle de l'espérance de la commune déléguée de St Germain sur Moine,
- Montant de 218,00 € HT/par an, soit 261,60 € TTC/ par an, hors pièces et interventions supplémentaires,
- Marché d'une durée d'1 an, renouvelable sur reconduction expresse,
- Paiement échelonné ou fractionné autorisé.

2) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Sèvremoine a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N°DECISION	Commune déléguée	N° voirie	Rue	Section	N° parcelles	Date décision
2021123	TORFOU	17 bis	Provinces (rue des)	AC	684	8/6/21
2021132	MONTFAUCON	12	Jean (rue Saint)	A	160	25/6/21
2021133	ROUSSAY	24	Principale (rue)	A	1103	25/6/21
2021134	ROUSSAY	5 et 7	Monfort (rue)	A	2022, 965	25/6/21
2021135	MONTFAUCON	9	Christophe (rue St)	B	829, 1070	25/6/21
2021136	ST MACAIRE	6	Philbert (route de St)	AC	315	25/6/21
2021137	MONTFAUCON	14	Catherine (rue Ste)	A	57	25/6/21
2021138	TILLIERES	28	Eglise (rue de)	A	2199	25/6/21
2021139	ROUSSAY	5	Fontaine (rue de la)	A	231, 1741, 246	25/6/21
2021140	ST MACAIRE	5	Gantiers (impasse des)	B	1085	25/6/21
2021141	MONTFAUCON	6	Collège (rue du)	A	578	23/6/21
2021142	LE LONGERON	8	Fontaine (rue de la Grande)	AI	103	30/6/21
2021143	MONTFAUCON	14	Orchidées (rue des)	B	1500	30/6/21
2021144	TORFOU	24	Bonchamp (rue)	AC	319	30/6/21
2021145	MONTFAUCON	1	Secours (rue du Bon)	A	444, 157	2/7/21
2021146	MONTFAUCON	12	Vivier (impasse du)	B	923, 922	5/7/21

2021147	ST MACAIRE	14	Maupillier (rue du Capitaine)	AE	870p	5/7/21
2021148	LA RENAUDIÈRE	6	Vendée (rue de)	AB	94	5/7/21
2021149	ST MACAIRE	5	Commerce (rue du)	AB	611, 620, 613, 621, 130	5/7/21
2021150	LE LONGERON	13	Anjou (rue d')	AK	113	5/7/21
2021151	TORFOU	50, 52 et 54	Sauveur (rue St)	AC	150, 151, 152, 579	9/7/21
2021152	MONTFAUCON	5 quartier	Vendée (rue de)	C	1619	16/7/21
2021153	LA RENAUDIÈRE	1	Chênes (rue des)	AC	67	16/7/21
2021154	MONTFAUCON	24	Anjou (rue d')	A	428, 429, 692, 1213, 1434, 1436	16/7/21
2021155	ROUSSAY	20	principale (rue)	A	810, 1380	16/7/21
2021156	ROUSSAY		Bourg	A	469, 1255	16/7/21
2021157	ST ANDRE	19 b	Calvaire (rue du)	AA	56	16/7/21
2021158	ST GERMAIN		Rochetière	D	13982p, 1389, 2239, 2410p, 1386p, 2409p	16/7/21
2021159	ST GERMAIN		Rochetière	D	2871p	16/7/21
2021160	ST CRESPIN		Mauges (rue des)	C	1483, 1484	16/7/21
2021161	LE LONGERON	33	Commerce (rue du)	AK	499	9/8/21
2021162	TILLIERES	35	Commerce (rue du)	A	1493, 1494	9/8/21
2021163	ST CRESPIN		Moulins (rue des)	C	4033	9/8/21
2021164	ST CRESPIN	26	Moine (rue de la)	C	1548, 1554	23/8/21

2021165	ST MACAIRE	17 bis	Hugo (rue Victor)	A	329	23/8/21
2021166	ST CRESPIN	1	Bellevue (rue de)	C	1044, 3697, 3698	23/8/21
2021167	ST MACAIRE	42	Commerce (rue du)	AB	533	23/8/21
2021168	ROUSSAY	1	Fontaine (rue de la)	A	1741, 232, 1738, 1740, 1739	23/8/21
2021169	MONTFAUCON	15	Macé (rue Guillaume René)	A	645	23/8/21
2021170	ST GERMAIN	29 bis	Bretagne (rue de)	E	1800	23/8/21
2021171	ROUSSAY	42	Moine (rue de la)	A	1052, 1051	23/8/21
2021172	ST GERMAIN		Bottiers (rue des)	D	3451, 3453, 3455	23/8/21
2021173	MONTFAUCON	11	Gregoire (rue Victor)	A	133	23/8/21
2021174	TORFOU	6	Bonchamp (rue)	AC	777	23/8/21
2021175	ST CRESPIN		Biode (ZA de la)	B	2053	23/8/21
2021176	LE LONGERON		Moineau (petit)	D	871	23/8/21
2021177	LE LONGERON	19	Vendée (rue de)	AA	245	23/8/21
2021178	TORFOU	4	Bonchamp (rue)	AC	778	23/8/21
2021179	ROUSSAY	2 et 4	Vigneau (rue du)	A	1504, 2006, 451	23/8/21
2021180	LE LONGERON	2 bis	Barrage (route du)	AI	134	23/8/21
2021181	LE LONGERON	9	Anjou (rue d')	AK	115	23/8/21
IA 2021102	MONTFAUCON	6	Monnier (rue Louis)	A	563	5/7/21
IA 2021108	ST MACAIRE	13	Mandarins (allée des)	WN	200	15/6/21

IA 2021109	ST ANDRE		Fraitie (pré de la)	B	971, 972, 1552	15/6/21
IA 2021110	ST MACAIRE	1	Louis (rue St)	AD	333	22/6/21
IA 2021111	ST MACAIRE	107	Choletaise (rue)	AH	416, 417	22/6/21
IA 2021112	ST MACAIRE	14	Cerdan (rue Marcel)	WN	262	25/6/21
IA 2021113	ST MACAIRE	16	Poirier (rue du)	AA	63	25/6/21
IA 2021114	ST ANDRE	4	Libération (rue de la)	AA	129	25/6/21
IA 2021115	ST MACAIRE	8	Madrid (allée de)	AK	649, 657, 653, 651	25/6/21
IA 2021117	ST MACAIRE	4	Ladoumègue (rue Jules)	WN	359	25/6/21
IA 2021118	ST MACAIRE	2	Ravel (allée Maurice)	AH	46	30/6/21
IA 2021119	ST MACAIRE	6	Mésanges (rue des)	WN	214	30/6/21
IA 2021120	ST MACAIRE	33	Papin (rue Denis)	C	1921	6/7/21
IA 2021121	ST MACAIRE	16	Gobert (allée Turenne)	AE	744	6/7/21
IA 2021122	ST ANDRE	32	Calvaire (rue du)	AB	447	6/7/21
IA 2021123	ST MACAIRE	10	Gambetta (rue)	AD	97, 100	7/7/21
IA 2021124	ST MACAIRE	55	Mai (bd du 8)	AL	133	5/7/21
IA 2021125	MONTFAUCON	12	Orchidées (rue des)	B	1501	7/7/21
IA 2021126	ST MACAIRE	6	Madrid (allée de)	AK	650, (651, 653 et 657 en indivis)	7/7/21
IA 2021127	ST MACAIRE	19	Alouettes (rue des)	AI	255, 259, 261	7/7/21
IA 2021128	ST MACAIRE	63	Poirier (rue du)	WD	269	9/7/21

IA 2021129	LE LONGERON	5	Anjou (rue d')	AK	381p	16/7/21
IA 2021130	MONTFAUCON	4	Halles (4 place des)	A	295	16/7/21

3) Concessions en cimetière

Date de la décision	Accord du Maire délégué	Numéro	Demandeur	Sépulture de	Durée	Début	Nature	Prix
27-mai-21	La Renaudière	2021-001	M. Garandel Thierry	Famille	30 ans	25-mai-21	Achat	50 €
12-juin-21	Le Longeron	2021-009	M. Lucas Fernand	Famille	30 ans	12-juin-21	Achat	100 €
21-juin-21	Montfaucon-Montigné	2021-010	Mme CHUPIN-PREAUULT Carole	Famille	30 ans	21-juin-21	Achat	80 €
28-juin-21	Montfaucon-Montigné	2021-011	M. Briand Joel	Famille	30 ans	15-avr-22	Renouvellement	80 €
21-juin-21	St Germain sur Moine	2021-002	Mme Terrien Marie Thérèse	Famille	30 ans	10-juin-21	Renouvellement	105 €
22-mai-21	St Macaire en mauges	2021-020	M. Benateau Denis	Famille	50 ans	18-mai-21	Achat	255 €
09-juin-21	Tillières	2021-002	Mme Rolandeau Claudine	Famille	50 ans	20-mai-21	Achat	400 €
15-juin-21	Tillières	2021-003	Mme Haie Isabelle	Famille	30 ans	16-déc-21	Renouvellement	240 €

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Jean Luc Jarret :

« Tous les conseillers présents ici ce soir ont déjà pesté contre ces ralentisseurs routiers que l'on trouve partout dans nos communes. J'ai déposé début juillet à la Mairie de Saint Macaire un dossier à ton attention concernant l'illégalité de nombreux ralentisseurs routiers en Sèvremoine. La plupart de ces ouvrages ne sont pas conformes au décret du 27 Mai 1994 et à la norme administrative NFP 98-300. Entre autres irrégularités, la hauteur maximum des ralentisseurs a été fixée à 10 centimètres. Les ouvrages de la Rue de Bel Air à La Renaudière et ceux de la Rue d'Anjou à Saint Macaire dépassent les 20 centimètres ! La jurisprudence récente de la Cour d'appel administrative de Lyon a condamné la ville à détruire 3 ralentisseurs non conformes. L'Automobile Magazine de juillet 2021 a consacré 5 pages à ce sujet. M6, BFM et FR3 méditerranée ont également fait des reportages pour dénoncer les surcouts à la pompe (+26%), la pollution augmentée d'autant, les agressions auditives pour les riverains, les problèmes de dos consécutifs aux chocs répétés pour les professionnels de la conduite ... Ma question est simple : Que compte faire Sèvremoine pour remédier rapidement à l'illégalité de ces équipements publics ? »

Réponse de Paul Nerrière :

Depuis plusieurs dizaines d'années déjà, les communes ont installé des ouvrages pour faire ralentir l'ensemble des véhicules motorisés afin de garantir plus de sécurité. Les ralentisseurs installés sur les territoires ont effectivement des caractéristiques techniques diverses et notamment des hauteurs parfois importantes gênant autant les usagers de la route que les riverains. Concernant

précisément les trois ouvrages cités, ils sont situés sur des routes départementales et ont dû obligatoirement obtenir l'aval des services techniques du département avant leur implantation. Pour apporter une réponse concrète à ce dossier et s'assurer du respect de la réglementation en vigueur, il faut à notre sens :

- Faire un inventaire des ouvrages sur Sèvremoine (liste, localisation, dimensions, caractéristiques et date de réalisation)
- Vérifier la non-conformité de ces ralentisseurs afin de rétablir si besoin la mise en conformité
- Prévoir un budget adéquat et un planning de réfection selon l'ampleur des travaux à réaliser

La commission EPCV a bien noté ce sujet et le reprendra lors d'une séance de travail dans les mois à venir.

Question orale n°2 de Claire Steinbach :

« De par le développement du pass sanitaire, et étant donné que l'on n'annonce pas de nouveau confinement dans l'immédiat, la poursuite de la mise en place de l'animation démocratique sera plus concrètement réalisable. Quand est-il prévu de débiter les commissions élargies et les commissions projets, avec nos concitoyens les conseillers consultatifs ».

Réponse de Richard Cesbron :

La mise en place du dispositif d'animation démocratique à Sèvremoine a été fortement perturbé et ralenti du fait des confinements successifs, perturbations liées au covid puis en télescopage avec le calendrier politique des élections de juin qui nécessitait une neutralité dans la campagne électorale. Les réunions d'information initialement programmées en mai et juin, en visio, avec les citoyens parrainés, volontaires ou tirés au sort ont ainsi dû être reportées à la rentrée. Du fait d'un contexte plus favorable désormais, la finalisation du recrutement des conseillers consultatifs est arrêtée. Trois temps en présentiel sont reprogrammés les 21 septembre pour les parrainés, 28 septembre pour les tirés au sort puis le 5 octobre pour les volontaires. Ces moments de rencontres seront l'occasion de présenter le cadre général de leurs missions pour qu'ils soient en mesure de décider de leur engagement définitif aux côtés des élus. La composition des futurs conseils consultatifs et des commissions extramunicipales seront entérinées lors du Conseil Municipal du 28 octobre pour un démarrage opérationnel fin d'année voire début d'année prochaine selon les aléas inhérents au contexte que nous subissons encore. Pour autant, il est à souligner que le processus de participation citoyenne s'est déployé malgré tout au sein de la collectivité, et va continuer en ce sens, notamment autour de projets d'aménagements de voirie et prochainement d'un quartier urbain. Lors de ces temps dédiés, les habitants, riverains et autres publics apportent leurs contributions pour nourrir les décisions des élus. C'est un autre axe de l'animation démocratique que Sèvremoine continuera d'engager et d'animer au service des habitants du territoire.

Question orale n°3 de Pierre Devêche :

« Le groupe Sevremoine ensemble désirerait connaître l'agenda de la mise en place de réformes facilitant la vie démocratique de la commune à savoir :

- Une configuration de salle du conseil autorisant un vrai débat
- La retransmission en vidéo du conseil tel que cela se fait à Chemillé et à Mauges communauté ».

Réponse de Richard Cesbron :

Le calendrier de déploiement du processus d'« Animation démocratique » cité précédemment, constitue à bien des égards une réelle « réforme » dans la vie démocratique de notre commune. Ceci afin de permettre à nos concitoyens d'enrichir la construction dans nos politiques publiques et de mieux appréhender le mode de fonctionnement de notre collectivité. Le débat démocratique entre élus, au sein de l'espace Renaudin a davantage souffert des contraintes liées aux protocoles sanitaires que d'une configuration de salle non adaptée. Cependant, les contraintes sanitaires évoluant, la configuration originelle ainsi que la mise à disposition des micros seront de nouveau effectives pour le prochain Conseil municipal. Concernant la retransmission des débats, la collectivité s'est déjà exprimée sur le sujet lors de deux précédents Conseils municipaux. Elle s'y est dite favorable mais souhaite prendre le temps nécessaire à la mise en place technique et opérationnelle de ce changement.

ACTUALITES PATRIMOINE

Intervention de Christian Rousselot :

Ciné de plein air 2021

SÈVREMOINE

- En partenariat avec le Cinéma Familia et le Centre Social Indigo
- Samedi 28 août 2021, Saint Germain sur Moine :
 - 20h00 : pique-nique en musique avec le groupe "Les Zazoux"
 - 21h30 : projection du film d'animation "Dilili à Paris" de Michel Ocelot
- En complément, les bibliothèques de Sèvremoine proposaient un jeu-concours sur la thématique du film : des entrées gratuites et un livre sélectionné pour l'occasion à gagner.



Ciné de plein air 2021

SÈVREMOINE

- Tarifs : Adulte : 4 € / Enfant/Jeune : 2 € / - de 3 ans : gratuité
- Fréquentation :
 - Adultes (plus de 18 ans) : 71
 - Enfant/jeune (3-18 ans) : 64
 - Moins de 3 ans : 22

Soit un total de 157 personnes

A noter : le pass sanitaire était nécessaire pour l'accès à la manifestation

- Jeu concours : 30 participants dans 6 bibliothèques



Intervention de Claire Baubry :

Journées européennes du patrimoine 2021

SÈVREMOINE

18 et 19 septembre 2021

Thème : Le Patrimoine pour tous

• Programme prévisionnel :

Montfaucon-Montigné :

- Visite libre patrimoine religieux (chapelle Saint Jean, église Saint Jacques) et motte féodale (proposition de l'ASPPM)

St André :

- Musée des métiers de la chaussure : Ouverture de 14h30 à 18h et mise en avant des collections de chaussures du monde dans les Bibliothèques (création de vitrines thématiques avec des objets/livres/musiques)

100

Journées européennes du patrimoine 2021

SÈVREMOINE

St Crespin :

- Maison du Mineur et des Énergies : Visite le samedi et dimanche de 15h à 18h et présentation de maquettes par un ancien mineur

St Macaire :

- Présentation des œuvres de Jean -Marie Chupin
- Animation autour de l'histoire de l'église et du fragment du tombeau de St Macaire (Mémoires Macairoises)
- Présentation du Menhir de la Bretellière (Mémoires Macairoises)
- Présentation et animation autour de l'orgue Gloton (Amis de l'orgue)
- Le 18 septembre : « Berliner », évènement musical et festif sur la thématique du mur de Berlin (L'Obstinée). Construction d'un mur symbolique aux abords de la place Sainte Marguerite. Sera décoré au cours de la journée puis démantelé sur un mode participatif + sets musicaux

101

Torfou :

- Animation sur le train et le chemin de fer (Connaissance de Torfou). A confirmer.
- Circuit commentée de 9km autour de la bataille de Torfou (Connaissance de Torfou)
- Un appel à participation a également été envoyé à des structures identifiées* afin que leurs adhérents/résidents... (ré)interprètent le patrimoine au travers d'une production plastique (dessin, photo, vidéo...) qui serait ensuite exposée sur des sites ou lieux présentés au public lors des JEP.

* Centre Social Indigo, à la Résidence de la source à St Germain, à l'École publique V. Hugo (St Macaire) et en lien avec les œuvres de Jean -Marie Chupin, à la Ferme d'activités des Mauges, à la Maison des Arts de St Macaire, au Club photo macairois.

102

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h13

Le Maire, Didier Huchon,

